

## À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SECTION

**OBJET : Site internet du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue**

Chers membres,

Au nom du Conseil de section et en mon nom personnel, par la présente je suis fière de vous annoncer la mise en ligne du tout nouveau site du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, que vous pouvez aller consulter à l'adresse suivante : [www.barreau-at.ca](http://www.barreau-at.ca)

Comme vous le savez sans doute, depuis plusieurs années le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue n'était plus desservi par un site web. Durant mon mandat, j'ai manifesté le désir que le Conseil de section ait l'ambitieux projet de mettre en place un site internet moderne, utile et pratique. L'objectif de ce site est de faciliter l'accès aux informations de la région pour les membres et aussi pour le grand public.

Ce site internet permettra de mettre en valeur la région, d'avoir accès à des documents utiles pour la pratique et de permettre un retour de l'historique du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Au niveau des liens utiles pour les avocats, il sera possible d'y retrouver les calendriers judiciaires et leurs modifications, la publication d'actualités de la région et des liens utiles pour la Cour étant davantage axée sur le semi-virtuel.

Actuellement, le site web du Barreau est des plus modernes. Nous souhaitons maintenir cette modernité, en plus de lui donner un caractère évolutif. La modernité et l'évolution d'un site web se perpétuent grâce à son contenu comme les photos et les textes ainsi que par sa gestion. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir des photos mettant en valeur l'Abitibi-Témiscamingue et le Grand Nord québécois.

La gestion du site web sera poursuivie par le Conseil de section, mais plus particulièrement par un membre de la section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, dûment nommé lors du dernier AGA. Comme vous le savez sans doute, pour le moment les personnes responsables sont Me Marc-Olivier Langlois et Me Pierre-Olivier Savard. Nous vous invitons donc à les contacter afin de leur faire parvenir du contenu comme des offres d'emploi ou encore des photos afin d'actualiser le site web.

Nous vous invitons également à les contacter s'il y a des modifications ou des ajouts à faire concernant son historique, tout spécialement concernant le prix reconnaissance.

Dans le contexte de cette nouvelle mise en ligne de notre site web, nous souhaitons vous aviser d'un changement majeur et important, à savoir les modifications au calendrier judiciaire par la Cour du Québec qui, dorénavant, ne seront plus envoyées par courriel, et ce, à compter du 15 mars 2022.

Mais dans le but de permettre une période de transition, celles-ci seront tout de même accessibles immédiatement sur le site web, en plus de les recevoir par courriel. Sachez toutefois qu'après la date butoir du 15 mars 2022, vous devrez consulter le site web afin d'obtenir ces modifications. De même, nous espérons que la publication à plus grande échelle des calendriers judiciaires et de leurs modifications pourra diminuer le travail des greffes qui sont fortement sollicités.

Sur ce, je vous souhaite une excellente lecture et n'hésitez pas à nous faire part de tous commentaires.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à la présente, je vous prie d'agrée, chers membres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.



Sandra Ethier  
Bâtonnière